



CAPD du lundi 22 mai 2017
Motion du SNUipp-FSU Tarn



Emmanuel Macron a été élu président de la République française. Dans le contexte d'une abstention forte, un nombre important des suffrages qui se sont portés sur son nom, notamment chez les enseignants, ont exprimé avant tout leur rejet du front national. Bien que son élection ne souffre d'aucune contestation, il ne s'agit donc pas d'un chèque en blanc donné au nouveau président de la République.

Celui-ci porte dans son programme des mesures pour la Fonction Publique et pour l'Ecole avec lesquelles le SNUipp-FSU exprime d'ores et déjà son profond désaccord.

Le SNUipp-FSU s'opposera à la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires tant les services publics, déjà dégradés par le manque d'emplois, sont indispensables au maintien de la cohésion sociale. Tout comme il condamne la volonté de gouverner par ordonnances au mépris de la démocratie.

Concernant l'éducation, deux mesures devraient être rapidement prises dans le 1er degré : l'instauration de CP à 12 élèves par classe et une carte blanche aux collectivités territoriales sur la question des rythmes scolaires.

La baisse des effectifs par classe est la priorité. Mais il ne faudrait pas que des effectifs abaissés ici entraînent mécaniquement des hausses partout ailleurs. M. Macron prévoit de redéployer les postes de maîtres supplémentaires pour dédoubler les CP. Supprimer un dispositif prometteur qui d'après la recherche commence à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire, et dans un même temps, maintenir un dispositif, les APC, dont l'efficacité est remise en cause par une grande partie des professionnels de terrain serait une grave erreur. Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et en maintenant un dispositif décrié par les enseignants sans évaluation sérieuse, n'est plus possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

La réforme des rythmes scolaires a désorganisé le fonctionnement des écoles. Celle-ci a été avant tout une réforme des temps périscolaires. Elle s'est faite sans les enseignants et a renforcé le pouvoir des municipalités. Elle a déstabilisé le travail des équipes enseignantes et dégradé leurs conditions de travail. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat et le retour à un cadrage national.

Dans cette période qui s'ouvre, le SNUipp-FSU continuera d'exiger l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance du travail invisible et la nécessaire évolution des obligations de service avec comme première étape la suppression des APC, les moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves et réaffirmera enfin l'urgente nécessité de donner le pouvoir d'agir aux enseignants et aux équipes. Autant de fortes préoccupations pour lesquelles nos collègues attendent des réponses.

Le SNUipp-FSU attend que le nouveau Président prenne la mesure des exigences de la profession. En ce lendemain d'élections présidentielles, le SNUipp-FSU appelle au dialogue social indispensable à toute évolution du système éducatif, car le temps de l'école n'est pas celui du politique.

Plus précisément dans le Tarn, nous déplorons l'application des textes « à géométrie variable » :

- Depuis deux ans, les décharges réglementaires des directeurs-trices des écoles de une, deux et trois classes ne sont pas assurées,
- Le règlement intérieur des CDAS prévoit deux plénières par an, dans le Tarn, la DASEN n'en convoque toujours qu'une,
- Il y a deux ans, la DASEN avait tenté de ne pas attribuer l'ensemble des congés formation pour les détourner sur du remplacement,
- La visite médicale quinquennale obligatoire de tous les enseignants n'a jamais été faite sans que la DASEN ne s'en inquiète,
- La visite médicale annuelle des personnels en situation de handicap est aussi inexistante sans que la DASEN ne cherche à appliquer les textes,
- L'accès légal par les organisations syndicales aux documents administratifs est censuré par la DASEN, et nous oblige à faire appel à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs,
- Les remboursements de frais de déplacement pour les PES ne sont pas correctement appliqués et cela oblige les personnels à faire des recours au tribunal administratif pour faire valoir leurs droits, recours qui leur a donné raison.

...

Par contre, pour appliquer le nouveau décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 sur les obligations réglementaires de services, quelle diligence Madame la DASEN!

Nous faisons ici référence à l'appel national du SNUipp-FSU à suspendre les APC et à se réappropriier les heures correspondantes, appel lancé au mois d'octobre. Il est basé sur le constat partagé par la grande majorité de la profession et par de nombreux chercheurs que les APC n'ont jamais démontré une quelconque efficacité à lutter réellement contre l'échec scolaire. La campagne du SNUipp-FSU sur les APC a également pour objectif de mettre en débat le temps de travail des enseignant-es des écoles et en particulier ce que l'on nomme « le travail invisible ». Dès le lancement de cette campagne, les discussions entre le ministère et le SNUipp-FSU se sont engagées et le ministère a souhaité ne donner aucune consigne de répression envers les enseignant-es qui suivaient la consigne et est même systématiquement intervenus pour apaiser les tensions que cela a pu faire naître ici ou là.

En début d'année scolaire, plus de 37 000 collègues se sont engagés à arrêter les APC, et la consigne syndicale est donc suivie par un grand nombre de collègues en France et dans le Tarn. Il semblerait que le Tarn se distingue de l'ensemble des autres départements et de la ligne ministérielle, puisque c'est le seul dans lequel il y a des retraits de salaires. Un nouvel exemple de la fameuse spécificité tarnaise, sans aucun doute !

Sur la circonscription de Lavaur, des sous-entendus, voire des menaces de l'IEN, ont poussé la plupart des collègues qui suivaient la consigne à reprendre les APC. Deux collègues n'ont pas cédé à ces intimidations et sont sous le coup de retrait de salaire : tous deux sont délégué-es du personnel SNUipp-FSU, élu-es en CAPD, l'une est l'actuelle co-secrétaire départementale, l'autre, ex-co-secrétaire départemental du SNUipp et de la FSU. Cela interroge...

Vous souhaitez donc répondre aux questionnements de la profession et à sa demande d'un vrai débat sur le temps de travail et la pertinence du dispositif des APC par la répression et par des sanctions financières pour service non fait, quand bien même les enseignant-es concernés auront effectué et dépassé l'ensemble des heures de leurs obligations de service. C'est votre choix. Permettez-nous, de penser que c'est une erreur. Non seulement vous ne répondez pas à la problématique posée par une grande partie de la profession (ceux qui ont suivi la consigne comme ceux qui ne l'ont pas suivi), mais cette posture autoritaire va continuer d'alimenter la défiance et le ressentiment des collègues envers leur hiérarchie.

Pour finir sur ce point une citation : « je ne veux pas être un ministre de l'injonction mais des solutions de terrain » Jean Michel Blanquer.

D'ailleurs, concernant notre « bienveillante » hiérarchie, nous tenons à réagir à un article de La Dépêche du Midi publié le mercredi 3 mai 2017 intitulé « *Ces troubles qui affectent l'apprentissage* » où Mme Chartier, IEN-ASH donne son avis sur la problématique de l'inclusion d'enfants présentant des troubles cognitifs spécifiques relevant du handicap.

Les réponses de l'Inspectrice de l'Education Nationale chargé de l'ASH nous ont profondément indigné. Nous tenons à rectifier ces points de vue qui, outre le fait qu'ils ne relèvent pas de ses compétences, passent sous silence les conditions d'exercice de notre profession et diffament honteusement les personnels enseignants.

En effet, pour Mme Chartier, « *Trop d'élèves sont reconnus handicapés* ». A notre connaissance, ce n'est pas à une fonctionnaire de l'Education Nationale, d'évaluer si un trouble identifié par des médecins relève ou non du handicap. La maison départementale est garante de cette identification. Et tout un chacun ne peut se prévaloir de cette compétence.

Mme Chartier estime que : « *C'est l'école qui doit offrir la réponse la plus élargie aux publics qu'elle accueille* » Bien sûr l'Ecole Publique accueille tous les enfants sans discrimination et se doit de faire réussir tous les élèves. Mais voilà, les dispositifs RASED qui avaient été mis en place pour venir en aide aux enfants en difficulté ont été supprimés alors que l'augmentation du nombre d'enfants en difficulté aurait nécessité le renforcement de ces structures. Aujourd'hui les enseignant-es sont seul-es, sans formation face à des problématiques qui les dépassent.

Pour finir, Mme Chartier porte sur les enseignant-es une accusation infamante d'incompétence, et d'inhumanité : « *changer la perception de ce qu'est un cour magistral ... avoir une ouverture sur la différence... ceux qui ont une posture humaniste ne rencontrent pas de problème* ».

Ces propos sont inadmissibles de la part d'une IEN, non seulement parce qu'ils se tiennent sur des éléments ne relevant pas de sa compétence, mais parce qu'ils jettent le discrédit sur les enseignant-es alors que celles-ci et ceux-ci gèrent au quotidien une école avec des effectifs surchargés, une absence de formation, la disparition des RASED, des injonctions administratives toujours plus nombreuses, la négation de nombreux droits etc.

A de nombreuses reprises le SNUipp-FSU a demandé que la hiérarchie fasse preuve d'un minimum de respect à l'égard de ses personnels. De toute évidence il reste un long chemin à parcourir !

Concernant les temps partiels sur autorisation, nous le disons et le redisons, ils doivent tous être accordés. A une époque où le taux de chômage ne cesse d'augmenter pourquoi ne pas partager le travail que chacun-e puisse choisir de mener sa vie en fonction de ses aspirations. C'est une restriction du droit des personnels que vous mettez en place dans ce département.

Nous dénonçons une nouvelle fois la méthode mise en place, excessivement anxiogène, notamment le calendrier. En effet, la circulaire ne précise que la date à laquelle doit arriver la demande de l'intéressé-e à la DSDEN, mais ensuite que se passe-t-il ? Quand les collègues vont-ils recevoir une réponse, vont-ils recevoir tous une réponse, quels recours ont-ils en cas de refus ? De plus les rendez-vous chez les IEN pour soi-disant écouter les personnels ne sont souvent qu'une parodie de dialogue pour annoncer la triste nouvelle ! Nous avons déjà dénoncé cette méthode l'an dernier et exigé qu'un calendrier clair soit établi et communiqué. Vous sembliez favorable à cette évolution . Cette année, à aucun moment les organisations syndicales n'ont été associées à ce projet. Vous n'avez même pas daigné recevoir en personne les représentants du personnel, le mercredi 17 mai, à l'occasion du rassemblement pour la défense de tous les temps partiels

De plus, les demandes de temps partiels des personnels ayant des dossiers médicaux n'ont pas tous été accordés contrairement à l'année dernière. Comment la médecine statutaire qui ne connaît pas les personnels peut mettre en doute l'avis d'un confrère qui suit un patient parfois depuis de nombreuses années !

Ces choix de temps partiels permettent aux collègues d'articuler leurs vies personnelles et professionnelles de manière équilibrée.

Ces refus de temps partiels vont donc impacter les conditions de travail de l'ensemble des collègues . En effet, ces personnels, notamment ceux faisant des demandes pour raison de santé, vont-ils être en mesure d'assurer leur service ? D'ailleurs, pouvez-vous nous communiquer le taux d'arrêt maladie des personnels ayant eu un refus de temps partiels l'an dernier comparé au taux départemental global, comme nous vous l'avions demandé l'an dernier.

L'état du remplacement dans notre département étant déjà sinistré, les conditions de travail de tous les personnels vont donc continuer à se dégrader. Les remplaçants font de plus en plus de

kilomètres pour assurer leurs missions avec les risques d'accidents de trajet que cela occasionne sans parler de la fatigue. Les écoles sans remplaçant vont continuer à gérer des situations toujours aussi insupportables...

Enfin, le mouvement porteur de tant de conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des agents, est encore une fois source de déception pour les collègues.

Le taux de satisfaction des opérations de mouvement reste de nouveau très en deçà de ce qu'on devrait attendre de cette opération. Cette année, 370 collègues soit 67, 27% n'obtiennent rien au mouvement 2017. Seulement un tiers des collègues participant au mouvement a obtenu satisfaction.

Nous actons positivement le déprofilage de certains postes de direction et le défléchage des postes langue vivante anglais. Mais trop de postes restent encore profilés et soumis à entretien : les postes de direction, les postes plus de maîtres que de classes, les postes accueil des moins de 3 ans. Les postes PES bloqués et plus généralement le manque de postes dans le Tarn contribuent à immobiliser le mouvement.

On nous assène régulièrement le manque de moyens budgétaires pour satisfaire nos revendications, et ce sont les élèves, qui en sont les premières victimes, puis les personnels qui en font les frais sur leur vie privée, sur leur santé. Notamment les personnels handicapés pour lesquels la loi de 2005 sur le maintien dans l'emploi à plein temps ne peut être respectée.

La pénurie de postes et de moyens n'est plus un argument acceptable, les restrictions budgétaires n'ont plus lieu d'être. En effet, l'argent volé aux citoyens et stocké dans les paradis fiscaux suffirait largement à répondre aux exigences que le SNUipp-FSU porte depuis plusieurs années.

Les personnels de ce département ont de plus en plus le sentiment de n'être que des pions que l'on déplace, convoque, sanctionne pour un rien. Les enseignant-es ont besoin qu'on les traite avec dignité, qu'on leur fasse confiance, qu'on les informe, qu'on les soutienne.